

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE POUR GARANTIR LE DROIT À LA CULTURE DES PERSONNES HANDICAPÉES



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21 ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
3. CULTURE ET ÉDUCATION
6. CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE
9. GOUVERNANCE DE LA CULTURE

CAPACITÉ, PEER-TO-PEER, DROITS HUMAINS,
 ÉDUCATION, COMPÉTENCE, DIVERSITÉ, ACCÈS,
 ACCESSIBILITÉ, DROITS CULTURELS, COVID

1. Suwon et la culture

Suwon (République de Corée) est reconnue dans le monde entier comme une ville apprenante qui promeut également le droit à la culture pour ses plus de 43 000 citoyen·ne·s en situation de handicap, et qui a reçu le Prix 2017 de la ville apprenante de l'UNESCO. C'est la première ville planifiée en Corée à posséder un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le site de Hwaseong, et elle a été certifiée ville humanitaire. Suwon a été sélectionnée par l'Institut national coréen d'éducation spéciale pour le projet de ville apprenante tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap, offrant ainsi des programmes d'apprentissage tout au long de la vie sur la culture et les arts pour les personnes en situation de handicap afin de leur permettre de retrouver leurs droits culturels, qui ont été compromis par la Covid-19.

La ville a mis en place un système d'aide à l'apprentissage pour les personnes vulnérables afin de soutenir la plateforme de l'éducation pour toutes et tous de la ville et développe ses politiques sur la base de l'Objectif de développement durable n° 4.

**LE PROGRAMME VISE À PROPOSER DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG DE LA VIE AFIN DE GARANTIR LES DROITS CULTURELS DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**

2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectif principal et objectifs spécifiques

Le programme vise à proposer des activités d'apprentissage tout au long de la vie pour garantir les droits culturels des personnes en situation de handicap et à construire une ville apprenante tout au long de la vie pour ces personnes, ainsi qu'un modèle de réseau avancé.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

1. [Personnes en situation de handicap] Renforcer l'engagement individuel et garantir le droit de jouir de la culture en offrant un apprentissage tout au long de la vie de qualité.
2. [Personnes en situation de handicap + non handicapées] Établir une base pour l'intégration sociale en promouvant les droits culturels.
3. Élargir le droit à la culture et à l'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap en créant un réseau inter-organisationnel.
4. Créer une ville culturelle innovante, inclusive et axée sur l'apprentissage tout au long de la vie, où les handicaps ne deviennent pas des obstacles.

2.2. Développement du projet

Diverses politiques d'apprentissage tout au long de la vie liées à la culture sont promues pour les personnes vulnérables. Les personnes en situation de handicap, en particulier, ont fait l'objet d'une attention particulière, car leurs droits à l'apprentissage ont été fortement compromis par la pandémie. Les principales actions menées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Programmes d'apprentissage tout au long de la vie visant à promouvoir les droits culturels des personnes en situation de handicap, tels que les clubs sociaux. Des programmes culturels variés et spécialisés ont été



mis en œuvre, notamment un drame (théâtre) sur la survie d'un jeune en situation de handicap ; « Je suis un artiste aujourd'hui », un cours professionnel visant à améliorer leur intégration sociale par le biais de visites de musées, de cours de dessin et d'expositions ; et « Tournée musicale avec dessert », qui comprend des concerts de musique classique près de leur domicile.

- Réseau d'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap : un réseau de fonctionnaires (expert·e·s) issu·e·s d'organisations de défense des personnes en situation de handicap a été constitué pour obtenir des informations sur leurs droits culturels dans la communauté ; un modèle de réseau a été établi dans toute la ville, grâce à des réseaux élargis de centres régionaux.
- Une enquête auprès de la communauté locale pour formuler des stratégies futures pour une ville apprenante tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap afin de renforcer leurs droits culturels.
- Une réunion de partage des performances concernant une ville apprenante tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap, qui a permis aux personnes non handicapées et aux personnes en situation de handicap de communiquer et de promouvoir les droits culturels de ces dernières.

LE PROJET REND L'APPRENTISSAGE PLUS INCLUSIF ET PROPOSE DES PROGRAMMES CULTURELS ET ARTISTIQUES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AFIN DE RÉPONDRE À LEURS BESOINS CROISSANTS.



Autres programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie liés à la culture :

- **Ukulele, Lululala** : un spectacle d'ukulélé où les personnes en situation de handicap se joignent aux membres du club d'ukulélé, dans lequel les personnes souffrant de troubles du développement, qui ont eu peu d'occasions de participer à des concerts en raison de la Covid-19, montrent leur créativité et leur sens artistique et améliorent leur sensibilité artistique.
- **Rencontre artistique au Book Playground** : un programme de lecture qui propose une thérapie par la lecture avec des activités artistiques, des tests psychologiques et des rencontres autour de la lecture, où les personnes en situation de handicap peuvent apprendre à se respecter et à exprimer et contrôler leurs émotions.

CETTE INITIATIVE AIDE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À SURMONTER LES DIFFICULTÉS CAUSÉES PAR LA PANDÉMIE ET À CRÉER UNE CULTURE D'APPRENTISSAGE COMMUNAUTAIRE AU-DELÀ DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL.

3. Impacts

3.1. Impacts directs

Le projet :

- Aide les personnes en situation de handicap à mener leur vie en rendant l'apprentissage plus inclusif et en leur proposant des programmes culturels et artistiques pour répondre à leurs besoins croissants.
- Garantit l'égalité des droits pour les personnes en situation de handicap en réduisant le fossé éducatif entre les personnes en situation de handicap et les personnes non handicapées.
- La solidarité entre les participant·e·s au programme donne de l'élan et du soutien à d'autres rencontres et à la construction d'une communauté hautement intégrée.
- Crée un réseau social par le biais d'activités de performance dans les communautés locales.
- Contribue à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous et à l'apprentissage inclusif en construisant une ville apprenante tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap.
- Construit les bases d'une participation égalitaire à la société qui garantit les droits Humains fondamentaux et aide les personnes en situation de handicap à vivre avec les personnes non handicapées au sein de la communauté locale.

3.2. Évaluation

Les indicateurs d'évaluation ont été définis lors de la phase de préparation initiale et sont divisés en indicateurs essentiels et spécifiques. Les indicateurs comprennent l'expansion des réseaux et le renforcement du système de liaison.

Des données sur les personnes inscrites et celles qui ont terminé le programme ont été collectées. Le nombre de programmes intégrés pour les personnes en situation de handicap et d'institutions gérant des programmes d'éducation permanente pour les personnes en situation de handicap a également permis de calculer les indicateurs d'accès à l'éducation, ainsi que d'examiner le niveau d'amélioration de la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la communauté et le nombre de personnes ayant pris part à des activités sociales.

Au total, 8 indicateurs spécifiques à Suwon ont été mis en place, notamment la sensibilisation, l'accès à l'éducation, l'environnement d'apprentissage en ligne pour les personnes en situation de handicap, la création d'emplois fondés sur l'apprentissage, la satisfaction des travailleur·se·s des organisations pour personnes en situation de handicap, l'échelle d'évaluation des compétences sociales (SSRS) et les enquêtes de satisfaction.

Le projet a eu un impact remarquable, en particulier dans le secteur culturel. Le nombre de participant·e·s a atteint 1 463, et 51 institutions, réunions et programmes ont été impliqués dans le réseau.

3.3. Facteurs clefs

Nos programmes sont centrés sur l'utilisateur·trice et sont menés à plusieurs reprises. Ils aident les participant·e·s non seulement à s'épanouir sur le plan personnel, mais aussi à s'intégrer dans une communauté en rejoignant des groupes d'entraide dans le domaine de la musique ou des arts. Ils aident également les personnes en situation de handicap à créer et à expérimenter la culture, ou à devenir elles-mêmes des artistes.

L'initiative les aide également à surmonter les difficultés causées par la pandémie et à créer une culture d'apprentissage basée sur la communauté au-delà du développement personnel. La culture a joué un rôle important dans la pandémie et le conflit transfrontalier, c'est pourquoi le soutien à la culture devrait être prioritaire.



3.4. Continuité

La ville vise à atteindre l'objectif du programme d'ici 2030, en obtenant des budgets pour mettre en œuvre des objectifs spécifiques et en gérant la gouvernance sur la base de partenariats privé-public pour mettre en œuvre les ODD de Suwon pour 2030. Le Conseil public-privé est un mécanisme clé pour suivre et coopérer de manière cohérente afin d'atteindre l'objectif de ce projet, qui a débuté en 2021 et est assuré de recevoir un budget de l'État. Le budget supplémentaire et l'autorisation d'exploiter le projet sont octroyés en fonction des résultats de l'année précédente. Suwon a de nouveau reçu l'autorité et le budget du programme en 2022. Le même montant d'investissement de la part du gouvernement local est requis pour dépenser le budget de l'État octroyé au programme. La ville travaille d'arrache-pied pour poser les bases institutionnelles de la continuité du projet.

4. Plus d'informations

Suwon a été candidate à la cinquième édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (février 2022 - juin 2022). En septembre 2022, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été réalisée par Kim Tae-hee, Deputy team leader, Éducateur au long de la vie, Suwon, République de Corée.

Contact : [kthedu \(at\) korea.kr](mailto:kthedu(at)korea.kr)

Site web : www.suwon.go.kr

www.learning.suwon.go.kr